

In memoriam : Germain SICARD (1928-2016)

Le professeur Germain Sicard nous a quittés ce samedi 13 février 2016. Une assistance nombreuse entourait son épouse, ses six enfants et quinze petits-enfants lors de ses obsèques chrétiennes en la basilique Saint-Sernin de Toulouse, le jeudi 18 février. Il repose désormais au cimetière de Rieumes.

Germain Sicard est né le 8 juillet 1928 à Saint-Lys (Haute-Garonne). Fêré d'histoire et de droit, il accomplit son cursus juridique à la Faculté de droit de Toulouse jusqu'à son doctorat obtenu en 1952 avec une thèse consacrée « *Aux origines des Sociétés anonymes. Les moulins de Toulouse au Moyen Age*, éditée en 1953 chez Armand Colin (collection *Affaires et Gens d'affaires*). S'inscrivant dans un domaine peu exploré à l'époque par les historiens du droit, cette recherche résolument pionnière fut redécouverte ces dernières années par des historiens américains de l'économie et vient de faire l'objet d'une traduction à l'Université de Yale. Cet événement éditorial a été salué en juin dernier à l'Université Toulouse Capitole par une amicale rencontre avec le professeur William Goetzmann, maître d'œuvre de cette traduction-publication américaine¹, et d'une chaleureuse cérémonie d'attribution du nom de « Bibliothèque Germain Sicard » à la salle de lecture du CTHDIP qu'il avait patiemment enrichie de nombreuses acquisitions et de dons personnels réguliers.

Pensionnaire de la fondation Thiers (1953), assistant à la Faculté de droit de Toulouse (1955), chargé de cours à la Faculté de droit de Grenoble (1956), Germain Sicard réussit le concours d'agrégation en histoire du droit en 1957 et occupe un premier poste à la Faculté de droit d'Alger (1957-1960). Il revient à la Faculté de droit de Toulouse en 1960 pour ne plus la quitter, dans une section marquée par la forte personnalité de son maître Georges Boyer, puis illustrée par Paul Ourliac, Jean Dauvillier et Henri Gilles et que rejoindront, à la génération suivante : Jacques Poumarède, Marie-Bernadette Bruguière, André et Danielle Cabanis, Jean-Louis Gazzaniga et Jean Bastier, sans oublier Jean-Marie Augustin, Jean-Louis Mestre et l'abbé Jean-Claude Meyer.

¹ La présente livraison publie la conférence introductive du professeur de Yale.

Durant plus de trente ans, jusqu'à son départ à la retraite en 1996, le professeur Sicard a mené de front à Toulouse une intense activité en tant qu'enseignant, chercheur et en exerçant de multiples responsabilités, au sein de son université et au plan national. Titulaire de l'un des « grands » cours d'histoire du droit de première année, à une époque où il y avait à Toulouse trois groupes de cours², le professeur Sicard a fait découvrir notre discipline à un très grand nombre d'étudiants, son enseignement étant toujours très clair, très structuré et très complet. On pouvait ensuite continuer, dans les années ultérieures, en choisissant les cours à option qu'il dispensait dans le domaine de l'histoire des institutions publiques depuis la Révolution. Exigeant et juste lors des examens, privilégiant l'oral, le professeur Sicard avait la bonne idée de diviser ses cours en deux parties et laissait choisir l'une ou l'autre de ces parties, méthode libérale qui contrebalançait des développements très fournis dans les deux parties ! Directeur du DEA d'histoire du droit, ses enseignements portaient sur l'histoire du droit privé, en particulier de la famille, avec de forts développements sur le droit révolutionnaire et des réflexions éclairant les questions actuelles ainsi que sur l'histoire contemporaine, notamment la période de l'entre-deux guerres et la seconde guerre mondiale. L'auteur de ces lignes peut témoigner de sa direction de thèse bienveillante. L'intérêt de l'étudiant était toujours au centre de ses préoccupations, depuis le choix d'un sujet-porteur, la découverte des sources archivistiques, la bibliographie, les questions d'ordre méthodologique, les discussions autour de la problématique et du plan, le calendrier de progression des recherches, la date de soutenance et la composition du jury, avec toujours une ouverture en direction des historiens des Facultés des Lettres. Peu expansif, le Professeur Sicard accordait sa confiance avec une certaine parcimonie mais de manière efficace. Soucieux de la relève, dans le respect de nos meilleures traditions universitaires, il était un fervent partisan du concours d'agrégation dont il connaissait bien les rouages internes, ayant fait partie du jury du concours en 1976. Généreux de nature sous des dehors réservés, il ne comptait pas son temps pour préparer les agrégatifs, en organisant de fréquentes séances d'entraînement. Nous nous souvenons aussi des Journées

² *Introduction à l'Histoire du droit français*, en collaboration avec M. B. Bruguière et H. Gilles, Toulouse, Privat, 1985.

internationales de la Société d'histoire du droit dont il fut l'organisateur à Toulouse (1987) et de sa participation régulière aux activités de l'Association Française des Historiens des Idées Politiques dont il fut l'un des fondateurs (1980) et premier vice-président durant une vingtaine d'années.

Ses publications sont très nombreuses et diversifiées, s'échelonnant de l'Antiquité tardive jusqu'à l'époque contemporaine. On en trouvera la liste exhaustive dans les *Mélanges* constitués de la réimpression de ses articles (2000). L'impression générale que l'on a en parcourant sa riche bibliographie est que, partant d'une orientation classique et médiévisite, très nette dans sa production scientifique jusque dans les années 1970, il s'est ensuite surtout intéressé à la fin de l'Ancien Régime, puis à la Révolution française³, au XIXe siècle et, de plus en plus, à l'époque contemporaine, avec une attention toute particulière à la pratique notariale (contrats de mariage, testaments), au dépouillement desquels ses étudiants de DEA participaient, aux mutations de la famille dans ses rapports avec l'Etat, aux institutions municipales et départementales. Prendront progressivement le pas sur les autres recherches : l'enseignement et les questions religieuses autour de la doctrine sociale de l'Eglise, du gallicanisme, de la politique religieuse de la Révolution française, de la laïcité. On reste impressionné par l'abondance de ses publications, spécialement dans la décennie des années quatre-vingt-dix (pas moins de quarante-cinq communications publiées tant en France qu'en Espagne). Durant les vingt dernières années qui furent celles d'une retraite bien méritée, le professeur Sicard redoubla d'activités dans ses recherches, en publiant aux éditions Godefroy de Bouillon : *Enseignement et politique en France de la Révolution à nos jours* Vol I, de Condorcet à de Gaulle (2010), 631 p, Vol II, *de la loi Faure à la loi Pécresse*, 2011, 607 p, et *Histoire de l'Enseignement catholique de l'Ancien Régime à nos jours*, édité par l'auteur, 2014, 531 p. Il faut également souligner le goût qu'il a toujours eu de croiser l'étude des archives locales, étant un homme profondément enraciné dans le terroir toulousain et les problématiques générales.

³ Témoigne notamment de cet intérêt le colloque qu'il organisa à Toulouse en 1993 : *Justice et politique. La Terreur dans la Révolution française*, C.T.H.D.I.P., 1997.

A tout cela s'ajoutent sa participation au CNU (1980-1982) qu'il présida de 1993 à 1996, la direction de l'UFR droit premier cycle (1980-1989), sa présidence de la section toulousaine d'histoire du droit (1980-1996), sa présidence de l'Académie de législation et de celle des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, son élection comme mainteneur des Jeux floraux, son doctorat « Honoris Causa » de l'Université de León (Espagne) et son grade de commandeur de l'Ordre National des Palmes Académiques.

Ce fut donc une vie bien remplie que celle du Professeur Germain Sicard. Au moment où il nous quitte, comme toujours, dans la discrétion, nous avons la claire conscience qu'il a écrit, avec son épouse Mireille Castaing-Sicard, qui doit être intimement associée à toute son œuvre, un long et beau chapitre de l'histoire de notre discipline qu'il a servie en parfait « honnête homme. »

Philippe Nélidoff

Professeur d'histoire du droit à la Faculté de droit de l'Université Toulouse Capitole